

Conseil Communautaire – 16 mai 2019

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2018

1. Remplacement d'un conseiller communautaire
2. Conventions liaison souterraine Ondes-Villemur
3. Contrat centre bourg
4. Statuts SMICTOM
5. Demande d'aide financière au SDEHG
6. Emprunt
7. Avenant collecte de déchets
8. Retrait de la délibération concernant l'IFSE Régie
9. Etude sur la navigabilité du Tarn
10. Délégation de Service Public Simplifiée

Etat de présence

Etaient présents

BESSIERES	M. CANEVESE Lionel M. RAYSSEGUIER Jean-Luc M. SALIERES Jean-Luc Mme SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	M. ROUX Didier
BUZET SUR TARN	Mme DERAMOND Valérie Mme GUERRERO Katia M. JOVIADO Gilles M. VINCENT Dominique
LA MAGDELAINE SUR TARN	Mme GAYRAUD Isabelle M. VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	M. ASTRUC Thierry
LE BORN	M. SABATIER Robert
MIREPOIX SUR TARN	Mme MANDRA Francine
VILLEMATIER	M. JILIBERT Jean-Michel (à partir du point 9)
VILLEMUR SUR TARN	M. BOISARD Daniel M. DUMOULIN Jean-Marc M. GARDELLE Alain Mme PREGNO Agnès Mme WOLFF Maryse

Etaient absents excusés

Mme BELGIOINO Hanan ; M. CHEVALLIER Georges ; Mme DUMONT Sandrine ; M. LAVIGNOLLE Vincent ; M. OGET Eric ; Mme PERITA Sandrine ; Mme SAUNIER Karine.

Etaient représentés

M. AMIEL Jean-Claude donne pouvoir à M. BOISARD Daniel ; M. BOUDET Jean-Claude donne pouvoir à Mme WOLFF Maryse ; M. DARIES Alain donne pouvoir à M. JOVIADO Gilles ; Mme DUBOIS Alexandra donne pouvoir à Mme PREGNO Agnès ; Mme DUQUENOY Aurore donne pouvoir à M. ROUX Didier ; Mme GILARD Nathalie donne pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc ; M. GUALANDRIS Claude donne pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle ; M. REBEIX Nicolas donne pouvoir à M. GARDELLE Alain.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Mme PREGNO Agnès est élue secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

Membres en exercice - 35 | Membres présents - 20 | Pouvoirs – 08 | Membres absents – 07

Approbation du procès-verbal du 25 mars 2019

M. Astruc fait remarquer qu'il était présent à la réunion de la CLET, contrairement à ce qui est noté dans le Procès-Verbal de la séance du 25 mars 2019. L'erreur est rectifiée.

Aucune remarque n'étant ajoutée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1. Remplacement d'un Conseiller Communautaire

M. le Président annonce à l'Assemblée que suite à la démission de M. Vialas Roger du Conseil Municipal de La Magdelaine, il convient de procéder à son remplacement par M. Courtemanche Jean-Marie, nouveau conseiller de la commune.

Il ajoute qu'il convient également de remplacer M. Vialas Roger au sein de la Commission Environnement et représentations extérieures (SCoT, PETR et Decoset). La commune de la Magdelaine propose M. Courtemanche Jean-Marie.

Il est fait appel à candidature. Aucune candidature n'est enregistrée.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Désigne** M. Courtemanche Jean-Marie comme membre de la Commission Environnement.
- **Désigne** M. Courtemanche Jean-Marie comme délégué suppléant du SCoT.
- **Désigne** M. Courtemanche Jean-Marie comme délégué suppléant du PETR.
- **Désigne** M. Courtemanche Jean-Marie comme délégué titulaire de Decoset.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

2. Conventions liaison souterraine Ondes-Villemur

M. le Président indique que dans le cadre de la liaison souterraine à 63 kV ONDES – VILLEMUR 2, il s'agit d'autoriser une convention de servitude avec la société RTE, pour la parcelle cadastrée D 819 Lieu-dit « Condomines », afin d'autoriser RTE à faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus et quelle que soit l'évolution de la destination des sols, RTE s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié au propriétaire, une indemnité de 14 624 euros.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Autorise** la mise à disposition de la parcelle et l'accès du personnel et du matériel de la Société RTE ou des entreprises accréditées sur les parcelles citées supra.
- **Autorise** M. le Président à signer les conventions avec la Société RTE.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

M. Raysséguier ajoute qu'il est primordial de mettre en avant le travail effectué sur la Voie Verte, qui est symbolique de la liaison entre les communes du territoire et l'ouverture vers les départements voisins.

M. le Président précise que la liaison vers le Tarn et Garonne sera bientôt réalisée. M. Raysséguier abonde en ajoutant qu'il faut amorcer les études vers Buzet sur Tarn, le département du Tarn et la forêt de Buzet sur Tarn.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature du contrat centre bourg de Villemur sur Tarn.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

4. Statuts SMICTOM

M. le Président indique que le 11 mars dernier les délégués du SMICTOM ont voté une modification des statuts concernant le changement d'adresse du siège social. Depuis le 1^{er} avril 2019, le siège du syndicat est sis au 35 route de Gaillac – 81500 Lavaur.

Il s'agit de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux statuts du SMICTOM, tel que présentés.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

5. Demande de financement au SDEHG

M. le Président explique à l'Assemblée, que dans le cadre de l'extension de réseau nécessaire pour le branchement du relais d'entreprise de Bessièrès, il est possible d'obtenir un financement du SDEHG.

Plan de financement

Total estimatif :	6 331 euros
Part SDEHG :	5 713 euros
Part CCVA :	618 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté supra.
- **Autorise** M. le Président à demander une subvention auprès du SDEHG.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

6. Emprunt

M. le Président rappelle que comme prévu lors du vote du budget 2019, il s'agit de mobiliser un emprunt de 1,5 ME.

Les propositions bancaires sont les suivantes :

EMPRUNT INVESTISSEMENT 1 500 000 € - Taux fixe				
Périodicité	Durée	Organisme	Taux	Coût crédit
Trimestriel	15 ans	SOCIETE GENERALE	1.04%	
		CREDIT MUTUEL	1.37%	161 958.36 €
		CAISSE EPARGNE	1.55%	177 281.25 €
		LA BANQUE POSTALE	0.92%	105 800.00 €
Trimestriel	20 ans	SOCIETE GENERALE	1.25%	
		CREDIT MUTUEL	1.78%	286 108.75 €
		CAISSE EPARGNE	1.60%	243 000.00 €
		LA BANQUE POSTALE	1.18%	179 950.10 €
Trimestriel	25 ans	CREDIT MUTUEL	1.98%	405 388.58 €
		CAISSE EPARGNE	1.65%	333 633.00 €
		LA BANQUE POSTALE	1.37%	260 300.25 €

RENOUVELLEMENT LIGNE TRESORERIE 1 000 000 €				
Périodicité	Durée	Organisme	Taux	Coût crédit
sur 1 an		CAISSE EPARGNE	0.80%	
		LA BANQUE POSTALE	0.36%	

M. Roux demande s'il sera possible de racheter par anticipation, sans indemnité de remboursement anticipé. Il est indiqué que ce n'est pas possible, mais qu'en revanche les conditions négociées sont très favorables.

C'est pour cette raison qu'il est proposé de prendre un emprunt sur 15 ans et non 20. En effet, le remboursement sera ainsi plus rapide.

M. Raysséguier indique qu'il est important de distinguer emprunt et ligne de trésorerie. Il explique que la ligne de trésorerie n'a pas vocation à financer des opérations d'investissement.

M. Salières demande à ce que les taux moyens des emprunts en cours soient vérifiés, en vue d'une éventuelle renégociation globale.

Le Conseil après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de prêt de la Banque Postale, sur une durée de 15 ans, aux conditions énoncées supra.
- **Accepte** l'offre de ligne de trésorerie de la Banque Postale, sur une durée de 1 an, aux conditions énoncées supra.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

7. Avenant collecte de déchets

M. le Président présente l'avenant au contrat actuellement en cours avec le prestataire actuel de collecte (Véolia). Les collectes complémentaires (Clinique de Vergnes, hypercentre pour 1 268 euros

TTC par mois) seront intégrées dans le prix de base (73 045 euros TTC par mois) ce qui correspond à un rabais d'environ 1,73 %.

Le Conseil après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant avec Véolia, tel que présenté supra et jusqu'à fin septembre 2019.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

8. Retrait de la délibération concernant l'IFSE Régie

M. le Président explique qu'il s'agit de retirer la délibération n° 2018-065 en date du 8 juin 2018 relative à l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE Régie » ainsi que les critères et montants définis, dans le cadre du RIFSEEP.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Décide** de retirer la délibération n° 2018-065 en date du 8 juin 2018 relative à l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE Régie » ainsi que les critères et montants définis, dans le cadre du RIFSEEP.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

9. Etude sur la navigabilité du Tarn

M. le Président explique que l'objectif de l'étude est d'étudier la faisabilité technico-économique, l'intérêt économique et touristique et les conditions juridiques de la remise en navigation de la rivière Tarn du tronçon de 22 kilomètres située sur le territoire de la Communauté de Communes et comprenant 4 chaussées (Escalère, Bessières, Villemur et Desrocades). Il faut y ajouter la réhabilitation de la chaussée Desrocades permettant de rejoindre la chaussée du Moulin à Corbarieu.

La vallée du Tarn (Communauté de Communes Val'Aïgo) serait alors reliée à Corbarieu afin de rejoindre le Canal des Deux mers via le canal de Montech.

La Communauté de Communes Val'Aïgo souhaite faire du développement touristique et économique un enjeu primordial sur le territoire. La promotion du territoire ne peut passer que par la mise en valeur de la rivière Tarn. En effet, le Tarn est une composante essentielle du patrimoine naturel et culturel du territoire, et pendant des années cette rivière était le principal axe de développement des territoires qu'elle traversait.

Il s'agit d'approuver la demande de financement auprès de nos partenaires, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Etude	75 000 euros HT
RECETTES	
Auto financement	15 000 euros HT
Conseil Départemental	30 000 euros HT
Etat	30 000 euros HT

M. le Président précise que depuis, le Conseil Départemental a été associé à une réflexion d'envergure Régionale sur la navigation Montauban/Albi. L'ensemble des partenaires sont convaincus de l'intérêt d'un tel projet mais les conditions de réalisation et les coûts sont à affiner et définir. Dans un même temps, suite à la fuite importante sur le mur de digue de l'écluse de Villemur, une réelle opportunité est offerte pour rebâtir et remettre en fonctionnement cette écluse qui ouvre la navigation de Desrocaudes à l'Escalaira soit 11 kms environ. L'entreprise exploitant la centrale hydro-électrique est d'accord pour financer 70% du génie civil nécessaire. Il resterait donc à financer 30% du génie civil et les portes soit un montant estimé de 350 000 euros maximum sur lesquels la Communauté de Communes peut avoir des subventions importantes. M. le Président insiste sur le rôle fédérateur de ce projet et sur l'appui du CD 31 et de l'Etat.

M. Raysséguier indique qu'il est important de réunir rapidement les partenaires afin d'évoquer ce dossier à tiroir (phasage dans le temps, volonté politique, gouvernance) et de clarifier le phasage du dossier.

M. le président propose de prévoir une réunion avec les partenaires rapidement puis de représenter ce dossier.

Le Conseil accepte, le point est donc reporté.

10. Délégation de Service Public Simplifiée

M. le Président indique qu'il s'agit de modifier la délibération 2019-011 décidant la mise en place d'une DSP simplifiée pour le mode de gestion du relais d'entreprise de Bessières, afin d'y inclure celui de Villemur.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Dit** que la délibération n° 2019-011 en date du 7 février 2019 est abrogée.
- **Décide** de confier la gestion des Relais d'entreprises de Bessières et de Villemur sur Tarn à un prestataire extérieur.
- **Décide** de lancer une Délégation de Service Public Simplifiée.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Lu et approuvé,
Jean-Marc DUMOULIN Président

